

Séance du 28 avril 2026

Date de la convocation : 24/04/2026

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 17 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Membres en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Kristelle BILLARD, Gisèle GERBAL, Lydie JOURDAN, Jacqueline LIZZANA, Francis SAINT-LEGER, Yvan VELAY, Gaëlle COULOMB, Christophe BRUN, Auxane MONTEIL, Ludivine TREBUCHON, Clément MEYSSONNIER, Rolande CHAUDESAIGUES, Romain DUFOUR, Virginie DELON, Anne FARGES, Fabrice HANQUEZ, Ludovic BRINGER

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance :

Jacqueline LIZZANA

DE_031_2026 - Objet : Amendes de police 2026

Le maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre des amendes de police 2026 sur des travaux d'un montant total de 48 364 € HT qui correspondent à la mise en place de garde-corps, à la réalisation d'un ralentisseur, à l'achat de miroirs et panneaux de limitation de vitesse ainsi que les panneaux et plaques en lien avec l'adressage.

Ces travaux se dérouleront à compter du mois de mai 2026.

A la demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre des amendes de police 2026 sur les travaux proposés ci-dessus.

La Secrétaire,



Jacqueline LIZZANA

Pour copie conforme,
Le Maire,



Francis SAINT-LEGER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>